

Conférence de presse

Jeudi 13 octobre 2016 à 10h30
à la Chambre d'agriculture

Présentation du rapport de gestion de la Chambre Territoriale des Comptes sur la Chambre d'agriculture

Pourquoi une conférence de presse ce jour ?

La gestion de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie a fait l'objet d'un examen de gestion par la Chambre Territoriale des Comptes (CTC) sur la période 2010 à 2015.

Nous sommes surpris de la diffusion d'un communiqué du gouvernement diffusé le 11 octobre à 18h30 dans la mesure où ce rapport n'était pas public à l'heure de l'envoi, d'autant plus que ce rapport de gestion devait être examiné en réunion de collégialité du gouvernement, le 18 octobre prochain.

D'où cette conférence de presse pour répondre aux médias qui nous sollicitent, alors que nous avions prévu de commenter le rapport de gestion une fois celui-ci rendu public.

Le rapport d'observations définitif a été présenté en Assemblée Générale de la Chambre d'agriculture, le 11 octobre 2016.

Nous sommes à votre disposition aujourd'hui pour répondre bien volontiers à vos questions sur ce rapport.

Ce rapport a sollicité fortement les équipes de la Chambre d'agriculture pour y répondre et je félicite les équipes pour l'énergie et le temps passé.

Ce qui ressort du rapport de CTC ?

Cet examen est un outil d'aide à l'amélioration du pilotage et la gestion des organismes publics. La Chambre d'agriculture est en effet un Etablissement Public Administratif (EPA), la Nouvelle Calédonie est sa tutelle.

Pour autant, les trois Chambres consulaires demandent à ce que leurs spécificités soient reconnues, ce qui est le cas pour la partie financière et en cours de négociation pour ses statuts et son personnel. Ce point est crucial car la position intermédiaire entre le public et le privé est un véritable atout pour les collectivités et la profession.

La Chambre d'agriculture souscrit aux recommandations de ce qui est mis en évidence dans ce rapport :

- La complexité institutionnelle, organisationnelle et fonctionnelle de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie, dans laquelle la Chambre d'agriculture joue un « rôle fédérateur et d'animation du monde agricole » reconnu comme essentiel par tous, dont la CTC.
- La situation préoccupante des ressources de la Chambre d'agriculture, en dégradation continue pendant la période sous contrôle. La demande de consolidation financière a systématiquement été demandée en Assemblée Générale par la Chambre d'agriculture depuis 2010. La situation très dégradée de 2015 a permis de faire prendre conscience de l'urgence de la situation. La réforme de la TSPA votée en 2015, effective en mars 2016 est de nature à rétablir les équilibres financiers et consolider durablement Chambre d'agriculture.
- Tout comme l'ensemble des 28 Etablissement Publics Administratifs, la Chambre d'agriculture a signé avec la Nouvelle-Calédonie une convention d'objectifs et de moyens pour 2016 et 2017. Cette convention est une avancée, elle permet de fixer clairement les objectifs financiers et opérationnels. Ce que respecte déjà la Chambre d'agriculture, qui souhaite pouvoir contractualiser ce type de convention avec l'ensemble de ses partenaires. C'est une absolue nécessité, comme le préconise le rapport de la CTC.

Au final, le rapport préconise 6 recommandations et une obligation juridique que nous portons à votre connaissance (*voir annexe*).

Notre analyse :

- La Chambre d'agriculture a vécu pendant la période couverte par l'examen de gestion (2010-2015) un fort développement pour répondre aux importants besoins du monde agricole. Cela s'est traduit par le transfert à la Chambre d'agriculture de la gestion de certains outils et de missions de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (GDS Animal, GDS Végétal, PNVF, Signes de qualité, coopération régionale agricole) et des provinces (Centre de gestion, Machinisme agricole). Le statut de la Chambre d'agriculture, intervention territoriale et émanation de la profession, lui confère un atout indéniable qui lui permet d'assurer pleinement ce rôle essentiel d'animateur et de fédérateurs des professionnels et collectivités.
- En développant ces nouveaux services financés par les partenaires, la Chambre d'agriculture a été confrontée à une complexité administrative qu'elle ne soupçonnait pas (le nombre de conventions à suivre, la difficulté à les concrétiser avec des partenaires ayant tous leurs propres modalités, l'accord préalable à trouver entre les partenaires pour finaliser les conventions cadre,...).
- A défaut de moyens financiers adaptés pour dimensionner ses services supports (comptabilité, RH, Direction), la Chambre d'agriculture a connu une crise de croissance. Celle-ci s'est traduite par une surchauffe administrative, financière et de ressources humaines,
- La modernisation et la structuration sont déjà largement entamées (initiée avec l'arrivée mi-2014 avec l'arrivée de la nouvelle Directrice Administrative et Financière) et continuent, en s'appuyant sur les recommandations non encore réalisées de la CTC. Cette problématique fait dorénavant partie du passé car les mesures correctives ont déjà été prises.
- Il est toutefois dommage que la CTC n'ait pas souligné pas les développements, progrès et avancées depuis ces dernières années, notamment les économies générées en matière de frais du personnel. La CTC se focalise par ailleurs sur des dysfonctionnements passés ou en voie d'être réglés avant même l'intervention de son examen de gestion.

Mais sur le fond, le rapport de la CTC montre l'évolution du contexte de l'agriculture, auquel il faut s'adapter :

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à reconnaître que l'agriculture, pourtant secteur stratégique, va mal. Elle ne couvre que 15% des besoins de la population locale et le renouvellement de la population agricole ne se fait pas correctement (âge moyen des agriculteurs supérieur à 55 ans). La situation est grave, alors même que d'importants moyens sont mis dans le secteur pour l'accompagner.

Constats :

Les collectivités ont en charge le développement de l'agriculture, il manque cependant à l'évidence une réelle politique agricole concertée à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. C'est une demande récurrente de la profession agricole.

Néanmoins, depuis quelques années, il y a une émergence de la profession agricole dans le paysage, la Chambre d'agriculture bien sûr mais aussi de nombreuses associations, groupements professionnels, syndicats ou interprofession. Nous pouvons que nous en féliciter, l'ensemble de ces structures est indéniablement à l'origine de l'actuelle dynamique enclenchée.

La Chambre d'agriculture est le principal outil professionnel, elle a une véritable capacité de concertation avec ces structures agricoles. Cette organisation est le principal atout, qui permettra de répondre aux enjeux (dépasser les 15% autosuffisance alimentaire et renouvellement), en étroite collaboration avec les collectivités provinciales et la Nouvelle-Calédonie.

Cependant, il convient d'accompagner durablement et structurer cette nouvelle organisation, qui confie davantage de responsabilités aux principaux intéressés que sont les agriculteurs. La Chambre d'agriculture a connu des difficultés liées à sa croissance rapide mais c'est le cas de la plupart des structures professionnelles agricoles, qui demeurent très fragiles.

L'agriculture connaît une évolution majeure par le transfert progressif à la profession de la mise en œuvre des actions. L'enjeu est donc de mieux accompagner cette évolution et de sécuriser les structures professionnelles, qui font un travail remarquable.

La Chambre d'agriculture, comment ça marche ?

La Chambre d'agriculture présente, en tant qu'Etablissement Public Administratif, des spécificités et un fonctionnement innovant souvent méconnu.

La Chambre d'agriculture est le principal outil de la profession, émanation de la profession, elle intervient sur l'ensemble de la Nouvelle Calédonie.

. Sur sa comptabilité : La CANC était la seule Chambre consulaire à avoir une comptabilité publique. Or, depuis le 1er avril 2015, la CANC est tenue selon les règles de la comptabilité privée, bien plus adaptée à son fonctionnement. Les comptes 2015 ont été certifiés par le commissaire aux comptes sans réserves lors de l'AG de juin 2016, fruit d'un important travail effectué pour assurer cette « bascule » dans de bonnes conditions.

. Sur son mode de fonctionnement : La CANC a identifié des besoins exprimés par la profession et proposé des actions pour y répondre. L'ingénierie a été assurée par la CANC et le financement assuré en intégralité par les collectivités concernées, la CANC n'ayant pas la capacité financière à développer de tels services sur ses fonds propres.

La CANC a apporté de nouvelles compétences, unanimement reconnues, et mis en place systématiquement une gouvernance collégiale (Comités de pilotage) associant les professionnels et les collectivités pour une parfaite transparence. Ce système fait aujourd'hui référence, la CANC qui

gère ces outils, présente donc au moins deux fois par an le travail réalisé devant l'ensemble des partenaires et les orientations et les budgets sont adoptés de façon collégiale.

C'est ainsi que des services ont été créés, ils sont aujourd'hui devenus indispensables, même s'il aura fallu parfois du temps pour convaincre les collectivités de leur intérêt. Il s'agit de :

- Groupement de défense sanitaire (animal et végétal)
- Machinisme agricole (mutualisation à l'échelle de la NC)
- Engrais
- Plateforme PNVF
- Signes de qualité

Sur tous ces services créés, la gouvernance est collégiale, via des Comités de pilotage.

En tant que président de la Chambre d'agriculture, je suis fier de représenter la Chambre d'agriculture et de la qualité de son travail, mené toujours au service des agriculteurs pour répondre aux défis du monde de l'agriculture.

Nous vous présentons également le rapport d'activité 2015, qui vous donnera un bon aperçu des actions de la Chambre d'agriculture.

ANNEXE : **Les 6 recommandations et un rappel d'obligations juridiques**

RECOMMANDATION 1 :

Nécessité de réitérer ses propositions de réformes formulées en 2011 sur le statut de l'agriculteur afin de revoir sa définition actuelle et de mettre en oeuvre les moyens de contrôle des déclarations d'actualisation en menant une réflexion globale avec ses partenaires sur ce sujet

ACTION CANC : Propositions de la profession soumises à AG du 11/10/16 et transmises à la NC.

RECOMMANDATION 2 :

Sécuriser l'ensemble de ses partenariats par des conventions permettant d'assurer une protection sérieuse face aux risques financiers et juridiques.

ACTION CANC : Les partenariats sont régulièrement relancés, la convention d'objectifs et de moyens avec la Nouvelle Calédonie pour 2016 et 2017 est signée.

RECOMMANDATION 3 :

Mener une réflexion sur la mise à jour de son règlement intérieur, document indispensable à un fonctionnement structuré et transparent de la CANC.

ACTION CANC : Travail engagé avec la juriste mais à intégrer dans le cadre des travaux en cours d'harmonisation des statuts des 3 Chambres consulaires.

RECOMMANDATION 4 :

Mise en oeuvre en 2016 des clés de répartition pérennes et adaptées à ses activités (budget analytique).

ACTION CANC : Mise en oeuvre depuis l'exercice 2015.

RECOMMANDATION 5 :

Mettre en oeuvre le plus rapidement possible un véritable contrôle de gestion et se doter d'indicateurs lui permettant de mieux concrétiser et suivre

ACTION CANC : Mise en place d'un contrôle de gestion financier, Mise en place d'indicateurs, Travaux sur un plan d'actions en cours de finalisation.

RECOMMANDATION 6 :

Préciser les textes définissant les indemnités de repas et de découcher pour l'ensemble des missions et formaliser par une procédure.

ACTION CANC : Travaux en cours avec juriste, à intégrer dans l'harmonisation des statuts.

OBLIGATION JURIDIQUE :

Contraintes liées à la réglementation des marchés publics difficilement compatibles avec activité commerciale. Des marchés existaient et un travail de préparation des renouvellements est en cours.

ACTION CANC :

Contraintes liées à la réglementation des marchés publics difficilement compatibles avec activité commerciale. Des marchés existaient et un travail de préparation des renouvellements est en cours.

Contact presse :

Sophie Golfier, Responsable communication 24 31 60 - 78 18 19 - sgolfier@canc.nc

Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie La flotille, 3 rue Alcide Desmazures - BP 111 - 98845 Nouméa

Tél. : 24 31 60 - Fax : 28 45 87 www.canc.nc